



Instructions pour la halte-garderie de la Maison de la famille de Sherbrooke

Heures d'ouverture :

Mardi au jeudi

9 à 16h

(Fermée pendant les jours fériés, deux semaines entre Noël et le Jour de l'An et deux semaines à l'été)

Réservation

Il est préférable de réserver plusieurs jours à l'avance, mais il est possible de tenter sa chance la journée même. Vous pouvez également réserver des plages horaires identiques, par exemple tous les mardis matins, pour un maximum de 2 demi-journées par semaine.

La réservation peut se faire par téléphone 819 791-4142, poste 221, en personne (72 rue Victoria) ou par courriel adj@maisonfamillesherbrooke.com (dans le cas d'une réservation par courriel, vous devez attendre la confirmation par téléphone ou par courriel avant de vous présenter à la garderie).

Les places étant limitées, si vous avez un empêchement, vous devez **absolument** annuler la réservation quelques jours avant ou le matin même **avant 9h** sinon les frais de garde de 5\$ vous seront chargés pour la période qui a été réservée (D'autres enfants auraient pu bénéficier de cette place. Il ne s'agit que d'équité). Des frais de 5\$ seront également appliqués par tranche de 15 minutes de retard.

Repas

Si votre enfant doit dîner à la halte-répit, il devra apporter son propre repas (chaud ou froid) et ses collations. Nous éviterons ainsi les cas d'allergie.

Tempête de neige

Lorsqu'ils annoncent à la météo une bonne bordée de neige, soyez attentif au site internet (ou Facebook) de la Commission Scolaire de Sherbrooke dans la section Info Neige. La Maison de la Famille de Sherbrooke suit les mêmes indications.

Si les écoles primaires de la région sont fermées, la Maison de la Famille sera également fermée, incluant le service de garde.

Voici le site internet de la Commission scolaire de Sherbrooke :

https://csrs.qc.ca/static/Info_Neige.html

Cotisations

- Carte de membre : 20\$ par année;
- Coût : 5\$ pour une demi-journée ou 10\$ pour la journée complète;
- Vous pouvez acheter une banque de temps pré-payée;
- Les paiements peuvent se faire en argent comptant, par chèque ou par carte de crédit;

Éducatrice malade

Étant un organisme non subventionné pour notre service, si l'éducatrice tombe malade, nous serons dans l'obligation de fermer cette journée-là. Elle doit nous appeler à 8h30 pour nous avertir. Nous vous contacterons donc dans les plus brefs délais pour vous en aviser. Dans les cas exceptionnels et urgents, c'est l'adjointe à la direction qui s'occupera de votre enfant. Elle ne fera toutefois que de la surveillance pendant votre rendez-vous.

Retards de paiement

Les retards de paiement ne seront pas acceptés. Après un montant accumulé de 50\$, le service sera interrompu pour votre enfant jusqu'au paiement (sauf avec entente préalablement établie). Il est possible de faire une entente de paiement : payable à la journée, à la semaine ou au mois. Contactez Céline pour plus d'informations : 819 791-4142, poste 221 ou adj@maisonfamillesherbrooke.com

Maladie

Les enfants qui ont une forte fièvre (plus de 38 degrés) ou qui ont une maladie contagieuse telle que la varicelle, la gastro ou autres ne seront pas acceptés au service de garde. Si les symptômes apparaissent au cours de la journée, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant rapidement.

Matériel requis à tous les jours par enfant

- Vêtements de rechange (sous-vêtements, pantalon, chandail...);
- Doudou et toutou préférés;
- Biberons remplis pour les bébés (le parent fournit la préparation et s'assure que la poudre et le lait sont déjà mélangés dans le biberon);
- Collations et diner;
- Couches en quantité suffisante;
- Petite trousse pour l'enfant : crème pour les fesses, Tylenol ou Tempra ou autres médicaments (avec la prescription du médecin visible et la signature des documents d'autorisation);
- Carte d'assurance maladie (Une photocopie est acceptée).

N'apportez pas de jouets de la maison. C'est souvent matière à discorde.

Il serait important d'identifier le matériel de vos enfants.